



Mise en eau test du casier pilote Seine-Bassée : où en sommes-nous ?

Après plus de deux ans de travaux, le casier pilote Seine Bassée, le plus important ouvrage hydraulique construit depuis 35 ans pour mieux protéger l'Île-de-France contre les inondations, est entré en phase test de mise en eau le 13 janvier 2025.

Étape essentielle, il s'agissait de s'assurer du bon fonctionnement de tous les ouvrages réalisés (la digue, la station de pompage en Seine, les deux stations de relevage annexes pour le relèvement des eaux de nappes, les fossés de drainage en pied de digue, le système de supervision et de contrôles) et d'évaluer l'impact des volumes stockés dans le casier sur les terrains avoisinants.

Alors que la première phase de remplissage s'est déroulée conformément aux objectifs attendus, Seine Grands Lacs, en accord avec les services de l'Etat, a décidé de ne pas poursuivre la procédure et de ne pas remplir à pleine hauteur le casier. Les contrôles quotidiens menés par l'établissement ont ainsi montré la nécessité de renforcer le dispositif de drainage en pied de digue. L'établissement a donc mis fin à cette première mise en eau en mars afin de mener les travaux complémentaires nécessaires et pouvoir procéder à une deuxième mise en eau test de l'ouvrage. Retour sur la chronologie de l'événement.

13 et 14 janvier : une pré-alerte (48 h avant), l'alerte (24 h avant) et l'évacuation du site réussies

Conformément à la procédure de mise en eau validée, le test du casier pilote Seine Bassée a commencé le 13 janvier avec une première phase de pré-alerte des communes riveraines, propriétaires, exploitants et autres acteurs concernés via le système FRALERT (Système d'Alerte et de Notification des Risques). Ce système, mis en place par la Préfecture de Seine-et-Marne, envoie des messages d'alerte sur les téléphones portables des personnes situées dans la zone d'influence définie, permettant une communication rapide et efficace en cas de danger. En parallèle, Seine Grands Lacs a contacté ces mêmes acteurs par SMS et/ou courriel à l'aide de l'outil F24 (outil d'alerte de masse utilisé par Seine Grands Lacs sur ses autres lacs-réservoirs en cas d'urgence). Les propriétaires des terrains, exploitants agricoles ainsi que les fédérations de pêche et de chasse ont également été notifiés.

L'opération s'est ensuite poursuivie le 14 janvier avec la phase d'alerte, signifiant l'évacuation du site avant 16h00, incluant également une phase d'effarouchement de la grande faune.



Vue sur la station de pompage - 13 janvier 2025

Le Poste de Commandement Opérationnel (PCO), dirigé par le Sous-Préfet de Provins et regroupant l'ensemble des acteurs compétents dans la gestion de la mise en eau test, a aussi été activé dès le 14 janvier matin, tout comme le protocole ORSEC du site. L'objectif de ce protocole ORSEC de site était de définir les actions opérationnelles à mettre en œuvre et de coordonner les divers acteurs impliqués (Préfecture de Seine-et-Marne, Seine Grands Lacs, SDIS, Gendarmeries, Collectivités, VNF, etc.). Ce protocole, élaboré par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture de Seine-et-Marne (SIDPC 77), en collaboration avec Seine Grands Lacs et les parties prenantes, vise à formaliser la réponse opérationnelle nécessaire pour garantir la sécurité et l'efficacité de l'opération.

Toujours le 14 janvier, l'ensemble des propriétaires, usagers et riverains situés à proximité du site ont été invités à évacuer via FRALERT. Ce système a permis d'informer en temps réel toutes les personnes situées sur l'une des cinq communes voisines de l'ouvrage (Balloy, Châtenay-sur-Seine, Gravon, Égligny, La Tombe) de la fermeture et du remplissage imminent du site, grâce à l'envoi d'un SMS géolocalisé.

En accord avec nos engagements en matière de protection de la faune et de la flore, les procédures d'effarouchement de la grande faune ont été activées. Écosphère, le Maître d'œuvre génie écologique du projet, la Fédération de chasse de Seine-et-Marne et Seine Grands Lacs ont mis en place plusieurs mesures, tels que des mâts à ultrasons, des drones et des patrouilles

terrestres, pour faire fuir et suivre les « grands animaux » (chevreuils, sangliers, etc.). A noter que le remplissage très progressif leur a donné suffisamment de temps pour se déplacer en dehors du site en passant par la digue quand les points hauts du site furent inondés.



Installation des mâts à ultrasons par la Fédération de chasse de Seine-et-Marne - 14 janvier 2025

Du 15 au 16 janvier : une première phase de remplissage réussie

Une ronde sonore, avec une alarme sur véhicule, a par ailleurs été organisée par Seine Grands Lacs pour alerter physiquement sur place les occupants. Ce dispositif a été complété par des rondes de la gendarmerie, avec notamment le passage d'un hélicoptère. Après des derniers tests, la fin de l'effarouchement et une dernière ronde de la gendarmerie à l'intérieur du site, la première phase de remplissage du site a commencé le mercredi 15 janvier, avec l'activation des pompes par le Président de Seine Grands Lacs, Patrick Ollier. Le casier pilote a rapidement atteint un stockage de mi-capacité, soit environ 5 millions de m³; hauteur atteinte en 24h. Cette progression par palier a permis de voir comment les différents ouvrages (digue, stations...) réagissaient. Lors de la phase de conception, le casier pilote Seine-Bassée a fait l'objet de nombreuses études et modélisations, nous devons ainsi vérifier que les ouvrages répondaient aux objectifs opérationnels attendus et, pour nos agents exploitants, de contrôler la bonne application des procédures liées à ce nouvel ouvrage et s'entraîner à son exploitation.



Lancement du pompage - 15 janvier 2025

Fin de la première phase de remplissage - 16 janvier 2025

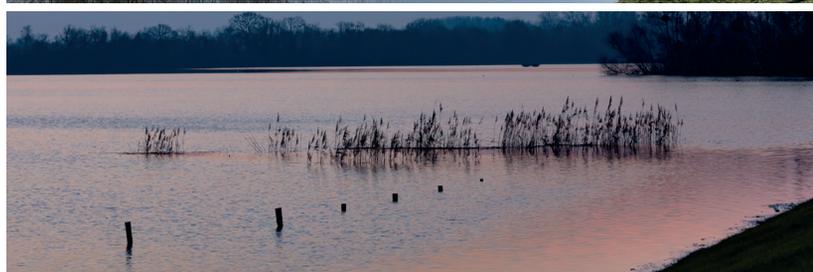


Du 17 janvier au 12 février : un stockage prolongé afin d'effectuer des premiers travaux correctifs

L'eau a ensuite été stockée pendant près de 3 semaines. Durant cette période, Seine Grands Lacs a procédé à divers contrôles sur la digue, les ouvrages, les niveaux de la nappe...

Pendant cette phase de stockage et d'observations, le fonctionnement de l'ouvrage hydraulique (digue et stations de pompage) fut satisfaisant. L'ensemble des contrôles de la stabilité de la digue, du fonctionnement des stations de pompage annexes et des niveaux de nappe, ont ainsi donné des résultats conformes aux prévisions.

Cette phase a également permis d'identifier la nécessité d'une adaptation des dispositifs de drainage de certains fossés de pieds de digue, à l'extérieur du casier. Des travaux de création de nouveaux puits de drainage ont ainsi eu lieu entre le 5 février et le 14 février.



Casier pilote rempli à mi-hauteur - 12 février 2025

Du 13 au 26 février : une deuxième phase partielle de remplissage et de stockage

A partir du 13 février, jusqu'au 20 février, une deuxième phase de pompage a permis d'atteindre 7 millions de m³ sur 10 millions dans le casier.

Ce volume atteint, les contrôles sur le fonctionnement du drainage dans les fossés en pied de digue ont montré la nécessité de renforcer et compléter encore davantage le dispositif de drainage sur des zones ciblées, au nord-est et à l'est du casier. Afin de programmer ces travaux complémentaires et de faciliter leur réalisation, Seine Grands Lacs, en accord avec les services de l'Etat, a décidé de procéder à la vidange du casier à partir du mardi 26 février.

L'ensemble des autres contrôles concernant la stabilité de la digue, le fonctionnement des stations de pompage et stations de relevage, ont donné, eux, des résultats conformes aux prévisions.



Deuxième phase de remplissage - 17 février 2025

Focus : les remontées de nappe

Une surveillance spécifique a été mise en place dès le début de la mise en eau test. Des contrôles ont ainsi été réalisés aux abords du casier sur des caves témoins et des terrains. Tout signalement de montée d'eau inhabituelle a donné lieu à un examen et à un suivi tout au long de l'opération. Ces contrôles ont montré que les drains actifs et les stations de pompages annexes avaient joué leur rôle en limitant notamment les remontées de nappe sur Châtenay-sur-Seine et à l'est du casier. Ainsi, aucune cave d'habitation suivie par Seine Grands Lacs n'a connu de remontée d'eau. À l'ouest du casier, les contrôles ont mis en évidence une évolution modérée des niveaux de nappe, inférieure à la variation de niveau d'eau observée dans les étangs (de l'ordre de 0,5 mètres selon les remontées des propriétaires).

A noter que les niveaux de nappe étaient très hauts mi-janvier 2025, rarement mesurés ces dernières années.

Depuis mars : une vidange progressive ayant laissé place aux travaux de remise en état

La vidange gravitaire du site a duré plus de jours que prévu initialement par les modèles, et le réessuyage des terrains a duré plusieurs semaines, du fait des niveaux de nappe très élevés à mi-janvier 2025. Ce premier test a ainsi montré la nécessité de construire des fossés entre les étangs pour accélérer la vidange.

Une fois la vidange achevée et les terrains ressuyés et accessibles, Seine Grands Lacs a procédé à des états des lieux avec les propriétaires. La réparation des préjudices causés par l'inondation des terrains a ainsi été étudiée avec chacun d'eux. Cette logique de réparation s'applique également aux propriétaires et locataires de domaines de chasse, de pêche ou agricoles situés à l'extérieur du casier pilote, et qui ont été concernés par des remontées d'eau liées à l'opération.

Les travaux de remise en état des terrains sont terminés : coupes de sécurité (branches, arbres), travaux de reprise des chemins de circulation, enlèvement d'embâcles, etc. Les propriétaires et occupants ont, eux, pu revenir sur site.



Casier pilote Seine Bassée - Mai 2025

ET MAINTENANT ?

Seine Grands Lacs a missionné plusieurs bureaux d'études indépendants pour réaliser des études hydrauliques et géophysiques en vue de travaux correctifs à effectuer sur la digue. Ces études sont actuellement en cours de finalisation et permettront de formaliser un programme de travaux à venir.

Pendant cette période, Seine Grands Lacs va également réaliser des travaux complémentaires :

- Finalisation des travaux de remise en état des terrains et des chemins, avec consolidation pérenne des chemins, huttes et pontons ;
- Réalisation de fossés inter-étangs, en accord avec les propriétaires concernés, pour faciliter les futures vidanges ;
- Sécurisation renforcée des péniches épaves (vérification des amarrages et des barrières antipollution) ;
- Installation de dispositifs supplémentaires pour contrôler les niveaux de nappe à l'extérieur du casier, sur les secteurs identifiés lors de la première mise en eau.

Seine Grands Lacs formalise actuellement le retour d'expérience global précis afin d'anticiper et d'améliorer la prochaine mise en eau test. Cette dernière sera indispensable, il s'agira de remplir intégralement le casier et ainsi de valider officiellement le bon fonctionnement de l'ouvrage et sa mise en service effective.

« Nous sommes en période de test pour permettre l'ouverture le plus rapidement possible de ce casier pilote. Ces essais sont destinés à vérifier que tout va bien. »

Patrick OLLIER, Président de Seine Grands Lacs.

Les contrôles quotidiens réalisés lors de la première mise en eau ont permis d'identifier et de répondre rapidement aux besoins opérationnels. Cette approche progressive et sécurisée a permis de remplir les objectifs de cette phase de test, en évaluant la réactivité des différents ouvrages (digue, stations, fossés, drains, etc.) et en adaptant les actions en cas de besoin.

Des questions sur la mise en eau test et la suite des événements ? Envoyez votre question à eptb@seinegrandslacs.fr.

Une lettre d'informations sera publiée en septembre pour faire le point sur les travaux à venir.

Avec le soutien financier de :



**SEINE
GRANDS
LACS**

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE



**Métropole
du Grand Paris**

*Liberté
Égalité
Fraternité*